



DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 septembre 2015

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 16 septembre 2015, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Membres présents : MMes. & MM. R. PFEFFER - P. CHAPOT- L. BIOT – F. VALETTE - V. MERLE- F. MILLION – Y. PAPILLON - G. BOUZAT - B. BURTIN- J. REY - C. GALLET - P. BERRET - JC. BARILLET - J. FOUCART- JP. PONS - M. DELORME - B. LAUGINIE - M. YUSTE - A. RULLIERE –

Membres excusés :

C DREUX donne pouvoir à J FOUCART – A. DUTEL donne pouvoir à L. BIOT - P.DANIEL donne pouvoir à G. BOUZAT - V. ZIMMERMAN donne pouvoir à Y .PAPILLON - J.GUINAND Julie donne pouvoir à P .CHAPOT – J. POUZADOUX donne pouvoir à F. MILLION - G.TEZIER donne pouvoir à R. PFEFFER – E. BANDE donne pouvoir à F. VALETTE – MJ. GUINAND donne pouvoir B. LAUGINIE – C. THIRY donne pouvoir à M. DELORME

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	19
Votants	29

Secrétaire élu : JP. PONS

Début de la séance : 20H00

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une étude est en cours sur différentes formes de retranscription des débats des séances de conseils municipaux.

Le compte rendu de séance du conseil municipal du 27 juillet 2015 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Deux rapports sont remis sur table :

- n° 73/15 Tarifs communaux 2015

- n° 87/15 Installation de commerces ambulants sur les parcs d'activités intercommunaux : approbation du règlement

Un rapport est reporté à la prochaine séance :

-n°83/15 Rapport annuel d'activités du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier

Délibération n° 73/15

Tarifs communaux 2015

Ouï l'exposé de P. CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'acter l'ensemble des tarifs proposés, à compter du 5 octobre 2015,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 74/15

Contrat pluriannuel 2010-2014 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône pour la réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers (Tranche 1)

Ouï l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental du Rhône pour l'attribution de la subvention relative à l'opération n°21 « réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers 1ère Tranche)» inscrite au contrat pluriannuel 2010-2014 et signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 75/15

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Ouï l'exposé de B. BURTIN,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.123-4 et suivants, et R.123-1 et suivants,

- d'élire Véronique ZIMMERMANN qui siégera au Centre Communal d'Action Social en remplacement de Madame BEAUDOIN.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Rapport n° 76/15

Délégué au conseil d'administration du collège Pierre de RONSARD

Où l'exposé de V. MERLE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

Vu le Code de l'Education, et notamment les articles L.421-2 et suivants et R.421-14 et suivants,

- de désigner Françoise MILLION titulaire et Gaëlle TEZIER suppléante qui siégeront au conseil d'administration du collège Pierre de RONSARD.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Rapport n° 77/15

Commission communale pour l'accessibilité

Où l'exposé de P. CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de créer une commission communale pour l'accessibilité,
- de déterminer sa composition comme suit : 5 membres issus du conseil municipal (y compris le Maire - Président), 5 membres issus d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Rapport n° 78/15

Présentation du rapport de gestion reprenant l'activité de la SEMCODA et ses résultats

Où l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte du rapport d'activités de l'année 2014, de la SEMCODA.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 79/15/1/A

Modification de la fiscalité :

Instauration d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière pour les constructions nouvelles ou agrandissement ou reconversion de bâtiments en locaux d'habitation

Oùï l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'instituer un abattement à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides, conformément aux dispositions de l'article 1411-II-3^obis du Code Général des Impôts, à compter du 1er janvier 2016,

-de supprimer, pour la part revenant à la commune, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les locaux à usage d'habitation à compter du 1er janvier 2016.

-de charger M. Le Maire d'informer les services fiscaux de cette décision.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Rapport n° 79/15/2

Modification de la fiscalité :

Instauration d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière pour les constructions nouvelles ou agrandissement ou reconversion de bâtiments en locaux d'habitation

Oùï l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-de supprimer, pour la part revenant à la commune, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les locaux à usage d'habitation.

-de préciser que la suppression de cette exonération sera applicable à compter du 1er janvier 2016.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Rapport n° 80/15

Budget de la commune – exercice 2015 - décision modificative n°2

Où l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la décision modificative n°2 – budget de la commune – exercice 2015.
- A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

VIVRE ENSEMBLE

Rapport n° 81/15

Renouvellement du contrat enfance jeunesse

Où l'exposé de V. MERLE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'autoriser le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le nouveau CEJ 2015-2018, ainsi que les avenants et les documents afférents durant la période de validité de ce contrat, et ceci pour sa bonne exécution.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport n° 82/15

Partenariat avec les IMPRO de Saint Laurent d'Agnny et de Mornant

Où l'exposé de V. MERLE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver le partenariat et les conventions entre la commune et :

° d'une part l'Institut Médico Professionnel « Les Primevères », géré par l'ADAPEI du Rhône, localisé route de Ravel, zone industrielle des Platières, 69440 Saint Laurent d'Agnny.

° d'autre part l'Institut Médico Professionnel de Mornant, géré par l'Association Mornantaise pour l'accueil des Personnes Handicapées, sis 2 rue Serpaton, 69440 Mornant.

- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer les conventions particulières ainsi que tout document pouvant en résulter.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport n° 83/15

Rapport annuel d'activités du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier

Reporté à la prochaine séance

Rapport n° 84/15

Charte Zéro Pesticide - Subvention demandé à l'Agence de l'Eau

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la proposition de solliciter l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention afin d'acquérir du matériel alternatif au désherbage chimique pour atteindre l'objectif zéro pesticide sur les espaces publics pour un montant de 19 250 € HT,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à solliciter l'Agence de l'Eau pour l'attribution de la subvention relative à l'engagement pour la charte zéro pesticide et signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport n° 85/15

Convention de répartition des coûts de travaux d'aménagements complémentaires dans le cadre de la construction d'une salle communale

Où l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la proposition de convention de répartition des coûts de travaux d'aménagements complémentaires,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à cette affaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport n° 86/15

Energie Positive (TEPOS) – candidature du SOL à l'appel à projet du Conseil Régional Rhône-Alpes et de l'ADEME

Oùï l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'apporter son soutien à la candidature du territoire de l'Ouest Lyonnais portée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais à l'appel à manifestation d'intérêt « territoires à énergie positive »,
- de participer à l'atteinte des objectifs fixés dans la candidature.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 87/15

**Installation de commerces ambulants sur les parcs d'activités intercommunaux :
approbation du règlement**

Oùï l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver le règlement des commerces ambulants sur les parcs d'activités intercommunaux,
- d'autoriser sa mise en œuvre par la communauté de communes en septembre 2015.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

N° 17-15 -Portant avenant au marché 05-12 de prestations de services de téléphonie fixe et mobile

N° 18-15 - Portant avenant n° 4 du marché 01-12 de maîtrise pour la réalisation d'espaces publics sur le secteur Chambry Boiron

N°19-15 - Portant réalisation d'un emprunt de 400 000€ destiné à financer les travaux d'investissement 2015-2016

Prochaine séance du conseil municipal : 30 novembre 2015 – 20h00

Fin de la séance : 22h00



Mornant, le 5 Octobre 2015

Le Maire,

Renaud PFEFFER